

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 23_171

L'an deux mille vingt-trois, le 3 octobre à 19 h,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire
sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**OBJET : TRANSFERT DE COMPÉTENCE
EAU ET ASSAINISSEMENT**

Date de la convocation : mercredi 27 septembre 2023

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 29 Pouvoirs : 3 Votants : 32</p> <p>Résultat des votes :</p> <p>Pour : 31 Abstention : 1 Contre : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Bruno GUIOL, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Christiane BROTTA SIMON (Saint-Franc) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean-Claude SARTER, Véronique MOREL, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET, Nathalie HENNER, Mathias LAVOLÉ (Saint-Laurent du Pont) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean de Couz) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ; Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73), Marc GAUTIER (Saint Pierre d'Entremont 38)</p> <p>Pouvoirs : Roger JOURNET à Marylène GUIJARRO ; Jean-Claude SARTER à Céline BOURSIER ; Nathalie HENNER à Jean-Paul SIRAND-PUGNET ;</p>
---	---

CONSIDÉRANT la nécessité de la collectivité d'avoir recourt à un bureau d'étude afin de l'accompagner dans la démarche du Transfert de la compétence Eau et Assainissement programmée au 1^{er} janvier 2026.

CONSIDÉRANT que cette étude doit permettre à la CCCC de retenir une stratégie de transfert adaptée à ses besoins en fonction de paramètres techniques, financiers et humains et qui pourra être différente en matière d'eau potable et d'assainissement.

Plusieurs scénarios devront ainsi être étudiés pour orienter la Communauté de communes dans son choix sur la base d'un état des lieux le plus complet possible en complément de celui réalisé dans le cadre de l'étude de préfiguration des schémas directeurs intercommunaux d'alimentation en eaux potable et assainissement des eaux usées, d'une analyse multicritère des services existants et des besoins futurs des territoires.

Phase 1	<p>Recueil des données des services d'eau et d'assainissement en actualisation et complément de celles existantes.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Etape 1 : Recueil des données techniques ▶ Etape 2 : Organisation des services ▶ Etape 3 : Regroupement des données
Phase 2	<p>Synthèse des données – Bilan de la situation actuelle – Proposition de scénarios de transfert.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Etape 1 : Synthèse des données – analyse technique par service ▶ Etape 2 : Synthèse des données – analyse organisationnelle et financière par service ▶ Etape 3 : Comparaison technique et financière des services ▶ Etape 4 : Etudes des besoins des services ▶ Etape 5 : Proposition de scénarios de transfert des compétences
Phase 3	<p>Proposition d'une stratégie de transfert des compétences eau potable et assainissement</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Etape 1 : Procédure d'application du transfert des compétences eau potable et assainissement ▶ Etape 2 : Conclusion sur l'impact du transfert des compétences eau et assainissement

CONSIDÉRANT l'avis de la Commission Appel d'Offre donnée en séance du 03 octobre 2023

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ.

- **ACCEPTE** le lancement de la démarche pour le transfert de la compétence Eau et Assainissement
- **AUTORISE** la Présidente à confier la mission d'accompagnement pour le transfert de la compétence Eau et Assainissement au Bureau d'études « Profil IDE »

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 6 octobre 2023,

La Présidente,
Anne LENFANT.

